

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBAN**SIEEOM du Sud-Quercy****ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANCAISE****Délibération n°05***Objet : Contrat d'urgence**Date de convocation :*
10/06/2020*Date d'affichage :*
10/06/2020*Nombre de Membres
en exercice :*
29*Nombre de présents :*
15*Nombre de votants :*
15L'an deux mille vingt,
le 24 juin à 16 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Catherine MORO suppléante de Philippe CHERON, Alain GAMBAROTTO, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRIE, Alain MALMON, Jean-Marc MIRAMONT suppléant d'André MAGNAC, Bernard NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Guy PORTAL, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA, Daniel RESONGLES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Excusés : Mesdames et Messieurs Didier CASSAGNEAU, Chantal COMBALBERT, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Gaylord DENAX, Dominique FORNERIS, Sonia GRIMAL, Jacques JOFRE, Christian LESTRADE, Kléber LEYGUE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Jean PRADIN, Hervé QUET, Gilbert ROZES.

Secrétaire de séance : Agnès PALMIE.

Monsieur Le Président expose aux membres du Comité Syndical que l'organe délibérant n'a pas pu se réunir compte tenu de la crise sanitaire exceptionnelle et qu'afin de répondre à l'urgence et la nécessité d'assurer la continuité des services l'emploi suivant a été créé :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Indice Brut
Du 27 avril au 30 juin 2020	1	Adjoint technique	Agent de services	6 heures	350

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Approuve la création de cet emploi ci-dessus durant la crise sanitaire,**Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans cet emploi sont disponibles et inscrits au budget 2020 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

- ADOPTÉE -

Le Président,

SIEEOM
Sud Quercy
TRIONS pour RECETTES

M. LAMOLINAIRIE